



## **Mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles**

**Coalition canadienne des politiques sur les drogues  
5 avril 2017**

En plein cœur de la pire crise de surdoses de drogues de toute l'histoire canadienne, la Coalition canadienne des politiques sur les drogues, qui représente plus de 70 organismes faisant valoir la nécessité de politiques sur les drogues qui soient fondées sur des données probantes, se réjouit du dépôt du Projet de loi C-37 par le gouvernement. Ce projet de loi vise à remédier aux exigences extrêmement lourdes et non réalistes qu'impose la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS) avant que la ministre de la Santé puisse prendre en considération d'accorder une exemption autorisant le fonctionnement d'un service de consommation supervisée. Nous appuyons entièrement les mémoires et recommandations qu'ont présentés nos collègues du Réseau juridique canadien VIH/sida, de la Pivot Legal Society ainsi que de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, qui demandent des modifications additionnelles au projet de loi afin de promouvoir la santé publique et de faire en sorte que les gouvernements des provinces puissent agir rapidement et efficacement pour sauver des vies en confiant à leurs médecins hygiénistes en chef respectifs le pouvoir d'accorder des exemptions en vertu de ladite Loi, et afin de réduire davantage les critères imposés pour la demande d'exemption.

Je travaille depuis 20 ans à faire valoir la nécessité de nouvelles approches novatrices, efficaces et exhaustives, en matière de drogues, dans notre société : d'abord à titre de coordonnateur des politiques sur les drogues pour la Ville de Vancouver, puis aujourd'hui comme directeur général de la Coalition canadienne des politiques sur les drogues, à l'Université Simon Fraser. J'ai travaillé avec cinq maires de Vancouver et j'ai été l'auteur de la Stratégie à quatre piliers, en matière de drogues, adoptée par Vancouver en 2001. Je sais à quel point il est difficile de développer une réponse complète et solide à l'égard de la consommation problématique de drogues ainsi que des méfaits qui s'associent au marché des drogues illégales.

La consommation de drogues et les dépendances aux drogues sont toutes deux des préoccupations de santé publique, d'abord et avant tout. Depuis plus de 50 ans, l'approche prohibitionniste des politiques sur les drogues, mise en œuvre à l'échelle mondiale, a causé d'horribles violences, des incarcérations de masse, des surdoses, la propagation de maladies évitables et une stigmatisation dévastatrice. Le tout, à un coût exorbitant. On dépense annuellement une somme estimée à 100 milliards \$ pour l'application de politiques centrées sur l'application de lois qui, au bout du compte, s'en prennent très majoritairement à des contrevenants au bas de l'échelle et non violents. Une part estimée à 83 % de tous les délits en matière de drogues, dans le monde, concerne la possession aux fins de consommation personnelle. Et en dépit de cet effort monumental pour contrer la consommation de drogues, le nombre d'adultes consommant des drogues, à l'échelle mondiale, a augmenté de près de 20 % entre 2006 et 2013, à approximativement 246 millions

d'individus. De toute évidence, des lois criminelles prohibitives ne sont pas un moyen efficace de dissuasion contre la consommation de drogues.<sup>1</sup>

Si le gouvernement a sérieusement l'intention d'adopter une approche de santé publique, à l'égard des politiques sur les drogues, au Canada, nous devrions nous pencher sur les quelque 30 pays qui ont mis en œuvre une forme ou une autre de décriminalisation de la consommation de drogues. Par exemple, en 2001, le Portugal a décriminalisé les petites quantités de toutes les drogues, y compris le cannabis, l'héroïne et la cocaïne, pour ce qui concerne la possession et la consommation personnelles. Plutôt que d'être criminalisées et stigmatisées, les personnes ayant un problème de consommation y sont dirigées vers des services sociaux et de santé. Depuis la mise en œuvre de cette politique, la consommation de drogues chez les 15 à 64 ans ne cesse de diminuer.<sup>2</sup> De plus, le nombre de surdoses et le taux de transmission du VIH ont diminué de façon marquée. En République tchèque, qui a adopté une approche de santé publique en matière de drogues dès les années 1960, et a plus récemment décriminalisé toutes les drogues et étendu les services de réduction des méfaits comme les services d'injection supervisée (SIS), la consommation de drogues et les risques pour la santé ont connu une chute similaire. Le Canada se doit d'envisager et de mettre en œuvre des politiques qui décriminalisent la consommation de drogues et qui placent la santé publique devant la pénalisation.

La Coalition canadienne des politiques sur les drogues est en faveur de politiques fondées sur des données probantes. Nous savons avec certitude que la crise actuelle des surdoses résulte principalement de la consommation de drogues de la rue qui sont adultérées et de qualité et concentration inconnues. L'augmentation de la présence de fentanyl et de carfentanyl dans les échantillons d'héroïne achetés dans la rue a été une peine de mort pour des centaines de personnes, cette année, au Canada, mais la contamination des drogues de la rue de tous les types est un problème que nous avons rencontré dans plusieurs autres contextes, au pays. En 2011 et 2012, par exemple, il y a eu une crise de contamination d'ecstasy, qui a coûté la vie à des dizaines de personnes, principalement des jeunes.<sup>3</sup> Des services d'analyse des drogues, avant leur consommation, dans les lieux où l'on consomme des drogues, aideraient à résoudre ces crises et sauveraient des vies. À cette fin, nous recommandons que la LRCDas prévoie une exemption des dispositions du droit criminel pour les intervenants qui fournissent des services d'analyse des drogues et pour les personnes qui utilisent ces services avant de consommer leurs drogues.

Nous savons également que les politiques punitives qui visent à contrôler l'acquisition et la distribution de drogues illicites qui arrivent au Canada n'ont jamais été efficaces pour réduire la demande et l'offre de drogues. Réaffirmer une approche qui mise en grande partie sur les pouvoirs de droit criminel de la LRCDas ne conduirait qu'aux mêmes piètres résultats. Il nous faut reconnaître que tant et aussi longtemps que des drogues adultérées proliféreront dans la rue, des Canadiens et des Canadiennes vont mourir. Le Canada a besoin d'une nouvelle approche aux politiques en matière de drogues. Ces politiques, enracinées dans la santé publique, les droits humains et la sécurité des

---

<sup>1</sup> A Quiet Revolution: Drug Decriminalisation Across the Globe. Release Publication 2016. <http://www.release.org.uk/sites/default/files/pdf/publications/A%20Quiet%20Revolution%20-%20Decriminalisation%20Across%20the%20Globe.pdf>

<sup>2</sup> Transform Drug Policy Foundations. <http://www.tdpf.org.uk/blog/success-portugal%E2%80%99s-decriminalisation-policy-%E2%80%93-seven-charts>

<sup>3</sup> « Police link 25 deaths and counting from tainted Canadian ecstasy. » Global Post, 28 janv. 2012. <https://www.pri.org/stories/2012-01-28/police-link-25-deaths-and-counting-tainted-canadian-ecstasy>

produits, viseraient à réglementer les drogues tout au long de la chaîne de la provision, de façon ordonnée et fondée sur des données, comme nous le faisons pour toutes sortes de produits et activités, allant du tabac à l'alcool, en passant par les jeux et paris. Notre but devrait être de faire en sorte que les drogues que les personnes choisissent de consommer soient produites, distribuées et consommées des manières les plus sécuritaires possible – sous le contrôle du gouvernement plutôt que sous le contrôle des groupes du crime organisé.

Des arguments solides et convaincants appuient la réglementation légale de toutes les drogues. Le Canada est déjà un pionnier mondial par son engagement à réglementer le cannabis d'ici l'été 2018. Cet important changement d'orientation est bien appuyé par les preuves. Toutefois, la relative innocuité du cannabis par rapport à celle d'autres drogues n'indique pas que l'on devrait en faire une exception; elle signale plutôt la nécessité de placer des substances plus néfastes sous contrôle gouvernemental. Comme dans la situation actuelle pour le cannabis, il existe depuis plusieurs années des marchés d'autres drogues illégales, et ils continueront d'exister s'il n'y a pas de supervision réglementaire stricte et de gestion du marché.


Des décennies de preuves mondiales, y compris deux essais contrôlés au Canada, ont exposé les arguments les plus solides à l'appui de l'accès légal, à travers le pays, à de l'héroïne sur ordonnance et à d'autres opioïdes dans un cadre supervisé, favorable et contrôlé.<sup>4</sup> Le traitement à l'héroïne ou aux opioïdes a été démontré comme étant non seulement efficace, mais également rentable, réduisant les coûts de santé et la perte de productivité. Nous demandons aux gouvernements fédéral et provinciaux de s'engager à une mise à l'échelle considérable de ce traitement salvateur partout au pays. D'ici quelques années, des drogues psychédéliques comme la MDMA, la psilocybine et le LSD, qui figurent présentement sur des annexes très restrictives de la LRCDAS, seront démontrées de façon concluante comme étant efficaces pour atténuer, voire guérir plusieurs problèmes de santé, notamment le trouble de stress post-traumatique, la dépression et l'anxiété de fin de vie. Ces drogues devraient elles aussi être accessibles par des voies médicales légales à tous les individus qui en ont besoin.

Si vous croyez que ces appels au changement sont nouveaux, permettez-nous de rappeler au Comité qu'en 1994, le coroner en chef de la Colombie-Britannique, Vince Cain, avait recommandé dans son Rapport sur le Groupe de travail concernant les décès par surdose de stupéfiants illicites en Colombie-Britannique qu'une commission soit créée afin d'envisager des options pour la légalisation des drogues au Canada; M. Cain préconisait la décriminalisation de la possession et de l'utilisation de toutes les drogues à des fins personnelles.

En 2001, la Stratégie à quatre piliers de la Ville de Vancouver en matière de drogues, en réponse à la crise de surdoses d'opioïdes de l'époque, a appelé à la mise en œuvre de l'analyse des drogues dans la rue afin de mieux renseigner les autorités de la santé, les forces policières, les fournisseurs de services et les personnes qui consomment des drogues sur la pureté des substances utilisées.

---

<sup>4</sup> Oviedo-Joekes E, Guh D, Brissette S, Marchand K, MacDonald S, Lock K, Harrison S, Janmohamed A, Anis AH, Krausz M, Marsh DC, Schechter MT. Hydromorphone Compared With Diacetylmorphine for Long-term Opioid Dependence: Randomized Clinical Trial. *JAMA Psychiatry*. 2016;73(5):447-455. doi:10.1001/jamapsychiatry.2016.0109



En 2005, la Stratégie de prévention « Prévenir les méfaits liés à l'utilisation de substances psychoactives » de la Ville de Vancouver a exhorté le gouvernement fédéral à établir un processus impliquant une vaste participation, afin d'envisager d'autres avenues réglementaires à la politique de prohibition des drogues illégales qui était en vigueur.

En 2011, dans son document de politiques « Public Health Perspectives for Regulating Psychoactive Substances », le Conseil des médecins hygiénistes de la Colombie-Britannique a indiqué que des règlements axés sur la santé publique étaient fort susceptibles de réduire les méfaits de santé, sociaux et fiscaux associés à toutes les substances psychoactives.

En 2015, dans son document de politiques publiques intitulé « Nouvelle démarche de gestion des substances psychotropes illégales au Canada », l'Association canadienne de santé publique a prôné « l'élaboration de démarches de santé publique pour le traitement des besoins des personnes qui consomment des substances psychotropes illégales tout en reconnaissant qu'il est nécessaire d'avoir un cadre réglementaire orienté sur la santé publique pour la production, la fabrication, la distribution, la promotion et la vente de ces produits ».

Plus récemment, des responsables de la santé publique de la Colombie-Britannique ont demandé la réglementation des substances psychoactives illégales : « La plupart des médecins de santé publique considèrent que la meilleure façon de réduire les méfaits associés à toute substance psychoactive – que ce soit une drogue illégale comme l'héroïne, la cocaïne ou la marijuana; l'alcool ou le tabac; ou encore les médicaments d'ordonnance – serait de les légaliser toutes, mais en les réglementant de manière très stricte. » Patrica Daly, médecin hygiéniste en chef, Vancouver Coastal Health.

Faciliter l'ouverture de services de consommation supervisée à travers le Canada est un premier pas longuement attendu et primordial en réponse à la crise de surdoses. Mais il ne répond qu'à une mince part des problèmes que soulève le marché florissant et incontrôlé des drogues illicites. Un solide consensus se développe : le temps est venu d'adopter une approche de santé publique en matière de drogues, au Canada. Et pour ce faire, nous recommandons au gouvernement fédéral d'amorcer une conversation sérieuse sur la réglementation légale des drogues au Canada.

## **ANNEXE 1**

### **Extrait du Rapport du coroner en chef Vince Cain sur le Groupe de travail concernant les décès par surdose de stupéfiants illicites en Colombie-Britannique, septembre 1994**

[Traduction libre]

« L'aspect le plus nettement controversé du rapport se trouve au Chapitre VIII, sur la légalisation et la décriminalisation. La légalisation est un enjeu majeur pour lequel il n'existe pas de solution unique à la Colombie-Britannique, bien que le problème des drogues se situe principalement ici. C'est plus grand que le Canada, voire l'Amérique du Nord. C'est une question dont la portée et les ramifications légales sont internationales. Des lois canadiennes et des conventions des Nations Unies contrôlent le problème, mais cela ne devrait pas détourner l'attention de la réalité que nous observons en Colombie-Britannique. Le problème existe et nous devons faire ce que nous pouvons pour y répondre dès maintenant. Par conséquent, je recommande la création d'une commission afin d'examiner et de remettre en question ces aspects légaux du problème, parmi bien d'autres choses. Le problème doit être étudié non seulement du point de vue des décès liés à l'héroïne et à la cocaïne, mais plutôt en tenant compte de toute la panoplie des stupéfiants illicites disponibles, qui englobe à la fois les drogues dites « douces » et « dures ».

Parallèlement, je recommande la décriminalisation de la simple possession de drogues « douces » et « dures » spécifiques, dont je laisse la détermination aux experts de cette commission. Nous faisons face à un grave problème et je propose que les individus directement affectés soient traités à l'aide d'un modèle médical, et non criminel, à un point tel que je suggère la possibilité de fournir de l'héroïne aux personnes gravement dépendantes, dans le cadre d'un modèle paramédical. Une importante justification à cela serait de réduire la demande auprès des trafiquants de rue, pour la déplacer vers les cliniques, ce qui n'est pas sans rappeler la situation actuelle de la méthadone. »

Note de bas de page :

Page VI – Rapport sur le Groupe de travail concernant les décès par surdose de stupéfiants illicites en Colombie-Britannique – Bureau du coroner en chef

### **Ville de Vancouver : Prévenir les méfaits liés à l'utilisation de substances psychoactives, 2005, recommandation 24 :**

[Traduction libre]

« Que le gouvernement fédéral amorce un processus d'examen des cadres législatifs, réglementaires et politiques régissant les drogues illégales, en ce qui concerne leur efficacité à prévenir et réduire les méfaits liés à la consommation problématique de drogues et à habiliter les communautés à mieux répondre aux méfaits liés à la vente et à la consommation de ces substances au palier local; et qu'il établisse un processus impliquant une vaste participation afin d'envisager des avenues réglementaires pour remplacer la politique actuelle de prohibition des drogues illégales. »